

CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

site : ceret-ensemble.fr

contact : ceretensemble@gmail.com

Compte-rendu du conseil municipal du 20/09/2023

Points principaux évoqués :

... versement d'une subvention du budget annexe du centre de tri au budget principal de la commune *

Notre groupe n'a pas voté cette subvention pour le motif ci-dessous, que nous avons déjà largement développé lors de précédents conseils municipaux. En effet, le budget du centre de tri est excédentaire et la municipalité souhaite récupérer 150 000€ à ce titre pour les virer au budget principal ; pourquoi pas ? mais, dans le même temps, les déficits des budgets annexes de la gendarmerie et de la cité administrative – sous préfecture continuent à se creuser (respectivement pour 241 237€ et 448 788€ fin 2022) sans aucune action de la municipalité si ce n'est une réflexion pour vendre le bâtiment de la gendarmerie à une structure privée qui en reprendrait la gestion.

Cette situation est anormale et nous l'avons signalée au Préfet car, en réalité le budget 2023 de CERET est insincère et déséquilibré car la seule action budgétaire menée par la municipalité est de prévoir dans ces 2 budgets annexes une recette d'équilibre du budget général ; or ce n'est pas prévu au budget général. **Nous ne comprenons pas l'inaction des services préfectoraux sur ce dossier alors qu'ils sont garants de l'orthodoxie budgétaire des collectivités locales.**

*pour la bonne compréhension du dispositif, nous rappelons que les communes votent un budget principal qui est le plus important et individualisent certaines opérations dans des budgets spécifiques appelés budgets annexes = c'est le cas pour le bâtiment de la gendarmerie, de la cité administrative – sous préfecture et du centre de tri ; cela permet de suivre distinctement ces opérations qui doivent s'équilibrer mais peuvent être excédentaires (c'est le cas du centre de tri) ou déficitaires (c'est le cas de la gendarmerie et de la cité administrative – sous préfecture). Dans ce dernier cas, il convient que la collectivité comble au moyen du budget principal ces déficits qui s'expliquent soit par une mauvaise prévision budgétaire, soit par une volonté politique de maintien de services publics essentiels pour la population, ce qui vaut pour la gendarmerie et la cité administrative – sous préfecture.

... majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, à effet 2024.

Notre groupe n'a pas voté cette majoration de 32% de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale car nous considérons que cette position est inique, d'autant que la valeur locative servant de base au calcul de la taxe d'habitation a déjà augmenté cette année de 7,1% !

L'argumentation de la municipalité est qu'il y a de 450 à 500 logement vacants à CERET, que les terrains sont rares et chers, que les locations saisonnières type Airbnb explosent ... et que certains cérétans, notamment les jeunes, n'arrivent pas à se loger.

Nous ne sommes pas d'accord avec une telle augmentation qui va pénaliser nombre de personnes éloignées de CERET pour raisons professionnelles le plus souvent et, pour beaucoup, propriétaires de biens immobiliers reçus en héritage et/ou destinés à être occupés à leur retraite ; mais , comme ces personnes ne votent pas à CERET car elles ont leur résidence principale ailleurs, les conséquences électorales devraient être faibles pour la municipalité ! c'est évidemment une démarche que nous ne partageons pas et il serait plus judicieux, pour permettre aux jeunes notamment qui veulent devenir propriétaire à CERET, de lancer des lotissements communaux au lieu de faire appel à des promoteurs privés.

... points divers : aucune date pour la réouverture du bureau de poste en centre-ville ce qui est très inquiétant et surtout pénalisant pour les cérétans!

Question posée par la liste CERET ENSEMBLE :

CERET

ENSEMBLE : point sur le dossier du cinéma de CERET.

Réponse du Maire : l'actuel exploitant va réduire, voire arrêter, son activité au 31/12/2023. La municipalité, après avoir consulté divers professionnels et avoir pris connaissance d'une étude de la Région, estime qu'il n'y a pas d'avenir pour un cinéma avec un seul écran et envisage la construction d'un cinéma avec une initiative privée, à proximité du centre-ville...

CERET ENSEMBLE : comme d'habitude, tout cela est très flou et l'horizon est au moins à 3 ans alors que diverses actions avaient été primitivement envisagées, à grand renfort de déclarations péremptoires.

Suggestion de CERET ENSEMBLE : que la fourniture d'eau soit rétablie au moins une ½ journée par semaine dans les cimetières. La suggestion sera étudiée par la municipalité.